



INSTRUCTIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE VISA D'IMMIGRANT "DIVERSITE" 2014 (DV-2014)

Le programme de visa «Diversity Immigrant», adopté par le Congrès, est géré et annuellement mis en œuvre par le Département d'Etat en application des termes de l'Article 203(c) de l'«Immigration and Nationality Act (INA)». Cette loi permet la création d'une nouvelle catégorie d'immigrants appelés «diversity immigrants» avec des visas rendus disponibles pour les personnes nées dans des pays historiquement à faible taux d'immigration aux Etats-Unis. Pour l'année fiscale 2014, 50.000 visas de diversité (DV) seront disponibles.

Le programme annuel de DV permet la délivrance de visas aux personnes satisfaisant à certaines conditions d'admissibilité simples mais strictes. Un tirage au sort électronique choisit les sélectionnés pour les DVs. Les visas sont répartis entre six régions géographiques, et dans chacune de ces régions, aucun pays ne peut recevoir à lui seul, par an, plus de sept pour cent des DV disponibles. Les visas sont attribués aux ressortissants des pays dont les taux d'immigration aux USA sont historiquement faibles. Les ressortissants des pays ayant envoyé plus de 50.000 émigrants aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années ne sont pas éligibles de solliciter le programme de Visa de Diversité.

Pour le programme DV-2014, les candidats nés dans les pays suivants¹ ne sont **pas** éligibles car ces derniers pays ont envoyé plus de 50.000 émigrants aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années:

BANGLADESH, BRÉSIL, CANADA, CHINE (né en Chine continentale), COLOMBIE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉQUATEUR, EL SALVADOR, HAÏTI, INDE, JAMAÏQUE, MEXIQUE, PAKISTAN, PÉROU, PHILIPPINES, CORÉE DU SUD, ROYAUME-UNI (sauf l'Irlande du Nord) et ses territoires dépendants ainsi que le VIËT NAM.

Les personnes nées dans les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao, ainsi qu'à Taïwan, sont éligibles.

Changements des conditions d'éligibilité cette année:

POUR DV-2014, LES RESSORTISSANTS DU GUATEMALA SONT MAINTENANT ELIGIBLES A LA SELECTION.

Le Département d'Etat a mis en œuvre le système d'enregistrement électronique à partir de DV-2005 afin de rendre le processus de DV plus sûr et efficace. Le Département utilise également des technologies spéciales et d'autres moyens pour identifier les candidats qui frauderaient dans l'intention d'immigrer illégalement ou ceux qui soumettraient plusieurs demandes.

¹ Le terme "pays" dans ce préavis inclut des pays, des économies et d'autres juridictions explicitement énumérées à la fin de ces instructions.

PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DE DV

Les demandes présentées dans le cadre du programme de loterie de DV-2014 doivent être envoyées sous format électronique entre, mardi 2 octobre 2012 à 12h (EDT) (GMT-4) et samedi 3 novembre 2012 à 12h (EDT) (GMT-4). Les candidats pourront accéder au formulaire électronique (E-DV) de demande de DV au site www.dvlottery.state.gov pendant cette période d'enregistrement. Les demandes sur papier ne seront pas acceptées. Il est vivement recommandé de ne pas attendre la dernière semaine pour enregistrer la demande. La multiplicité des demandes peut entraîner des ralentissements du site Internet. Aucune demande ne pourra être enregistrée après 12h, EDT, le 3 novembre 2012.

CONDITIONS REQUISES POUR PRESENTER UNE DEMANDE

- Pour l'enregistrement à la loterie DV, vous devez être né dans l'un des pays figurant sur la liste. [Voir la Liste des Pays Par Région Dont les Ressortissants sont Eligibles](#)

Natif d'un pays éligible: Dans la plupart des cas, ceci est déterminé par votre pays de naissance. Vous pouvez cependant être éligible pour deux autres raisons. Premièrement, si vous êtes né dans un pays dont les natifs ne sont pas éligibles, mais votre conjoint est né dans un pays dont les natifs sont éligibles; vous pouvez alors vous prévaloir du pays de naissance de votre conjoint, à condition que vous et votre conjoint vous voyiez accorder un visa et entrez aux Etats-Unis au même moment. Deuxièmement, si vous êtes né dans un pays dont les natifs ne sont pas éligibles, mais dans lequel aucun de vos parents n'est né ou n'y était officiellement résident à sa naissance; vous pouvez alors vous prévaloir du pays de naissance de l'un de vos parents s'il s'agit d'un pays dont les natifs sont éligibles pour le programme DV-2014.

- **Pour l'enregistrement au programme DV, vous devez remplir les conditions d'éducation ou d'expérience professionnelle du programme DV:** Vous devez avoir, soit une éducation secondaire ou son équivalent, définie aux Etats-Unis comme étant 12 années d'éducation primaire et secondaire, SOIT deux ans d'expérience professionnelle obtenue au cours des cinq dernières années, dans une profession requérant au moins deux ans de formation ou d'expérience. La base de données [O*Net Online](#) du Département du Travail des Etats-Unis sera utilisée pour déterminer les expériences professionnelles qui seront éligibles. Pour plus d'informations sur l'expérience professionnelle pouvant être utilisée pour le candidat principal de DV, voir les [Question Fréquemment Posée No 13](#).

Si vous ne pouvez remplir l'une ou l'autre de ces conditions, vous ne devez PAS soumettre de demande dans le cadre du programme DV.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT AU PROGRAMME DV-2014

- **Seuls les formulaires électroniques E-DV soumis en ligne** sur le site www.dvlottery.state.gov pendant la période d'inscription entre le mardi 2 octobre 2012 à 12h EDT (GMT-4) et le samedi 3 novembre 2012 à 12h EDT (GMT -4) seront acceptés par le Département d'Etat.
 - Toute demande présentée par un candidat sera rejetée si celui-ci présente plus d'UNE demande, quelle que soit la personne l'ayant soumise. Vous pouvez préparer et soumettre votre propre demande ou bien demander à un tiers de soumettre la demande à votre place. Il n'y a **AUCUN COUT ou FRAIS** pour s'inscrire au Programme DV.

- Un écran de confirmation, comportant votre nom ainsi qu'un numéro de confirmation unique à la demande, s'affichera lorsque la demande aura été dûment enregistrée. Vous devez imprimer cette confirmation pour votre dossier personnel en utilisant la fonction 'imprimez' de votre navigateur web et être sûr de bien garder le numéro de confirmation. **A partir du 1er mai 2013, il vous sera possible de vérifier le statut de votre demande dans le cadre du programme DV-2014 en retournant au site www.dvlottery.state.gov, en cliquant sur Vérification de L'Etat de la Demande et en entrant votre numéro unique de confirmation et les informations personnelles. La Vérification de l'Etat de la Demande sera le seul moyen de vous informer de votre sélection au programme DV-2013, vous fournissant également des instructions supplémentaires sur comment procéder avec votre demande, et vous notifiant de votre rendez-vous d'interview pour le visa d'immigrant; il est donc essentiel de retenir votre numéro de confirmation de la demande.**
- Les demandes sur papier ne seront plus acceptées. L'unique méthode pour la demande dans le cadre du Programme DV 2014 est par ce processus électronique.
- **Sur votre demande, vous devez inscrire votre conjoint (mari ou femme), et tous les enfants célibataires de âgés de moins 21 ans**, peu importe s'ils vivent avec vous ou non ou ont l'intention de vous accompagner ou de vous suivre pour vous rejoindre si vous immigrer aux États-Unis, à l'exception des enfants qui sont déjà citoyens américains ou résidents permanents légaux. Un conjoint ou un enfant qui est déjà un citoyen américain ou résident permanent légal ne sera pas tenu de demander ou d'obtenir un visa DV. Le non respect de ces instructions peut entraîner la disqualification de votre demande.
- **Il est extrêmement important que vous puissiez soumettre toutes les photos exigées.** Votre demande sera rejetée si vous ne soumettez pas toutes les photos requises. Des photos récentes des personnes suivantes doivent être soumises électroniquement avec le Formulaire E-DV :
 - Vous-même
 - Votre conjoint/e
 - Chaque enfant en vie non marié de moins de 21 ans au moment du dépôt de la demande, y compris tous les enfants naturels aussi bien que tous les enfants légalement adoptés et ceux du/de la conjoint/e, **même si l'enfant ne réside plus avec vous ou n'a pas l'intention d'immigrer dans le cadre du programme DV.**

La non présentation des photos requises de votre époux/se et de chaque enfant mentionné entraînera un enregistrement incomplet dans le système E-DV. La demande ne sera pas acceptée et doit être resoumise. Les photos de groupe ou de famille ne seront pas acceptées, il doit y avoir une photographie distincte pour chaque membre de la famille.

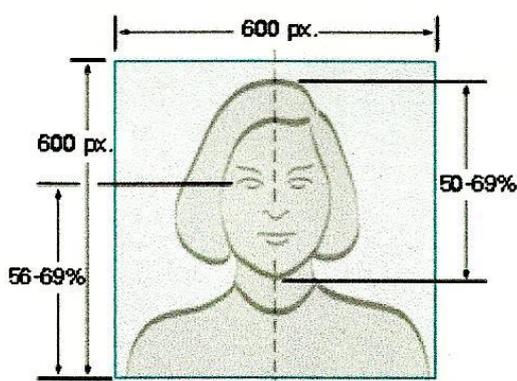
Le fait d'inscrire la photographie incorrecte de chaque individu dans le système E-DV peut entraîner la disqualification du principal candidat et le refus de tous les visas associés a au dossier au moment de l'interview de visa. Les inscriptions sont sujettes à une disqualification et un refus de visa pour les cas où les photos ne sont pas récentes, montrent la manipulation d'une façon ou d'une autre, ou ne répondent pas aux spécifications énoncées ci-dessous.

Comment Soumettre une Photo Numérique (image)

Une photo numérique (image digitale) de vous-même, de votre conjoint/e et de chaque enfant doit être soumise en ligne avec le formulaire E-DV. Le fichier image peut être constitué soit en prenant une nouvelle photo numérique, soit en numérisant une photo sur papier avec un scanner numérique. Le fichier image doit se conformer aux directives suivantes pour la composition et les spécificités techniques énumérées ci-dessous. Les candidats peuvent vérifier la conformité de leurs photos avant de les soumettre en utilisant le lien de validation de photos au site web e-DV. La validation des photos fournit des conseils techniques supplémentaires sur la composition des photos ainsi que des exemples de photos acceptables et non acceptables.

Spécifications relatives à la Composition: L'image numérique soumise doit être conforme aux spécifications suivantes en matière de composition; à défaut de conformité, la demande sera rejetée.

- **Position de la tête**
 - La personne doit être photographiée directement de face.
 - Le visage de la personne ne doit pas être tourné vers le haut, ni vers le bas, ni se présenter de profil.
 - La taille de la tête ou de la région faciale (mesurée du haut de la tête, cheveux compris, jusqu'au bas du menton) doit représenter entre 50 et 69 pour cent de la hauteur totale de l'image. La hauteur des yeux (mesurée du bas de l'image jusqu'au niveau des yeux) doit être à entre 56 et 69 pour cent de la hauteur totale de l'image.
- **Gabarit de la Dimension de la Tête de l'Image Numérique**



Voir les exemples sur la page Web concernant les [Exigences de Photo](#)

- **Fond**
 - La personne photographiée doit se présenter devant un fond clair et de couleur neutre.
 - Les fonds sombres ou à motifs ne sont pas acceptables.
- **Mise au point**
 - La photo ne doit pas être floue.
- **Articles Décoratifs**
 - Les photos de personnes portant des lunettes de soleil ou tout autre objet obstruant le visage ne seront pas acceptées.

- **Couvre-chefs et Chapeaux**

- Les photos des candidats ayant la tête couverte ou portant un couvre-chef peuvent être acceptées uniquement si le couvre-chef est porté pour des raisons de pratique religieuse, et même dans un tel cas, le couvre-chef ne peut obscurcir aucune partie du visage du candidat. Les photos des candidats portant une coiffure tribale ou autre couvre-chef sans rapport particulier avec leurs croyances religieuses ne seront pas acceptées; les photos de personnel militaire, de compagnie aérienne ou autre ayant la tête couverte ne seront pas acceptées.

Des photos en couleur au niveau de couleur 24-bit sont requises. Les photos couleur peuvent être téléchargées à partir d'un appareil photo vers un dossier électronique ou scannées sur un ordinateur. Si vous utilisez un scanner, les réglages doivent être pour le mode True Color ou couleur 24-bit. Voir ci-dessous les conditions supplémentaires pour le scannage.

Spécifications Techniques

Si les photos numériques ne sont pas conformes aux spécifications ci-dessous, la demande E-DV sera automatiquement rejetée par le système, qui en avisera l'expéditeur.

- **Pour une Nouvelle image Numérique.** Si une nouvelle image numérique est prise, elle doit répondre aux spécifications ci-après :

Format du Fichier Image: L'image doit être en format Joint Photographic Experts Group (JPEG).

Taille du Fichier Image : La taille maximale du fichier image doit être de 240 kilo-octets (240KB).

Résolution de l'Image et Dimensions : Les dimensions minimales acceptables sont de 600 pixels (largeur) sur 600 pixels (hauteur). Les dimensions en pixels de l'image doivent être en aspect carré (autrement dit, la hauteur de l'image doit être égale à sa largeur).

Niveau de Couleur de l'image : L'image doit être en couleur (24 bits par pixel). Les images à 24-bits en noir et blanc ou les images à 8-bits ne seront pas acceptées.

- **Scanner une Photo Soumise.** Avant de scanner une photo papier, elle doit répondre aux spécifications de composition nommées ci-dessus. Si l'épreuve papier est conforme aux spécifications relatives à la couleur et à la composition, elle peut être scannée en utilisant les spécifications ci-après:

Résolution du Scanner : Scanner à une résolution d'au moins 300 points par pouce (dpi).

Format du Fichier Image : L'image doit utiliser le format JPEG (Joint Photographic Experts Group).

Taille du Fichier Image : La taille maximale du fichier image doit être de 240 kilo-octets (240KB).

Résolution de l'Image : 600 pixels sur 600 pixels.

Niveau de Couleur de l'Image : Niveau de couleur de 24 bits. [N.B.: Les images en noir et blanc, monochromes ou en échelle de gris ne seront pas acceptées.]

INFORMATIONS REQUISES POUR LA DEMANDE ELECTRONIQUE

Il n'y a qu'une seule façon de participer à la loterie DV-2014. Vous devez soumettre un formulaire électronique DS 5501 de demande de visa DV (E-DV Entry Form) disponible uniquement sur le site www.dvlottery.state.gov. **Si le formulaire de demande est incomplet, la candidature sera rejetée. Les candidats soumettant un formulaire E-DV devront inclure les renseignements suivants sur le Formulaire d'Inscription E-DV.**

NOTE: Le Département d'Etat encourage fortement les candidats à remplir leur formulaire de demande sans l'assistance de «Consultants de Visas», des «Agents de Visas» ou autres individus qui disent soumettre une candidature au nom du candidat. Si vous utilisez les services de quelqu'un d'autre (une tierce partie) pour remplir votre formulaire de demande, il serait prudent que vous soyez présent pendant la préparation de la demande et vous devriez être sûr de garder vous-même la page de confirmation ainsi que votre numéro unique de confirmation. Les agents de facilitation peuvent tenter de garder les numéros de confirmation pour extorquer ensuite de l'argent en échange de l'avis de sélection que vous auriez du recevoir vous-mêmes directement.

RAPPEL: Votre numéro de confirmation de votre inscription en ligne dans le cadre de DV-2013 est exigé pour vous permettre d'accéder au site Internet de E-DV E-DV (www.dvlottery.state.gov) après le 1er mai 2013, afin de déterminer si oui ou non votre demande a été sélectionnée par la Vérification de l'état de la demande. La Vérification de l'état de la demande sera le seul moyen de vous informer de votre sélection pour le programme DV-2014. Elle vous donnera des instructions sur la façon de procéder avec votre demande et vous informera de la date et de l'heure de votre interview pour le visa d'immigrant. Si vous n'avez pas votre confirmation, vous ne serez pas en mesure de vérifier l'état de votre demande DV.

1. **NOM ENTIER** – Nom de famille, Prénoms, Autres prénoms. Ecrivez votre nom exactement comme énuméré sur votre passeport.
2. **DATE DE NAISSANCE** – Jour, Mois, Année
3. **SEXE** – Masculin ou Féminin
4. **VILLE/MUNICIPALITE DE NAISSANCE**
5. **PAYS DE NAISSANCE** – Le nom du pays doit être celui qui est actuellement utilisé pour votre lieu de naissance.
6. **PAYS D'ELIGIBILITE OU DE CHARGE POUR LE PROGRAMME DV** – Votre pays d'éligibilité sera en principe le même que votre pays de naissance. Votre pays d'éligibilité n'est pas lié au pays dans lequel vous vivez. Si vous êtes né dans un pays non éligible pour le programme DV, veuillez revoir les instructions pour voir si une autre option pour le pays de charge vous est disponible. Voir la liste des [«Question Fréquemment Posée N°1»](#) de ces instructions.
7. **ENREGISTREMENT PHOTO(S)** – Voir les [informations techniques concernant les spécifications pour les photos](#). Veillez à inclure, le cas échéant, des photos de votre conjoint/e et de tous vos enfants. Voir Question Fréquemment Posée N° 3.
8. **ADRESSE POSTALE** – A l'Attention de, Adresse Ligne 1, Adresse Ligne 2, Ville/Municipalité, District/Pays/Comté/Province/Etat, Code postal/Code Zip et Pays.

9. PAYS ACTUEL DE RESIDENCE

10. NUMERO DE TELEPHONE (facultatif)

11. ADRESSE DE COURRIER ELECTRONIQUE – Indiquez une adresse électronique à laquelle vous avez l'accès direct. Vous ne recevrez PAS de lettre officielle de sélection à cette adresse. Néanmoins, si votre candidature est sélectionnée et vous répondez à l'avis officiel que vous trouverez par la Vérification de l'Etat de la Demande, vous recevrez une communication de suivi par courrier électronique de la part du Département d'Etat vous notifiant que les détails de votre interview pour un visa d'immigrant sont disponibles par la Vérification de l'Etat de la Demande. 1. Le Département d'Etat peut vous contacter à cette adresse e-mail, mais ne vous enverra jamais un courrier électronique vous disant que vous avez été sélectionné pour le programme DV.

12. QUEL EST LE PLUS HAUT NIVEAU D'EDUCATION QUE VOUS AVEZ ATTEINT A CE JOUR? Vous devez indiquer lequel des niveaux suivants représente votre propre plus haut niveau d'éducation: (1) Ecole primaire seulement, (2) Ecole secondaire, sans diplôme (3) Diplôme d'école secondaire (4) Ecole de formation professionnelle (5) Quelques cours universitaires, (6) Diplôme universitaire, (7) quelques cours de second cycle, (8) Diplôme de maîtrise, (9) Quelques cours au niveau doctoral ou (10) Doctorat.

13. ETAT CIVIL – Célibataire, Marié/e, Divorcé/e, Veuve/veuf, ou Séparé/e Légalemment.

14. NOMBRE D'ENFANTS — Les demandes **DOIVENT** comprendre le nom, la date et le lieu de naissance de votre conjoint/e et de tous vos enfants naturels. Les demandes doivent également inclure tous les enfants légalement adoptés par vous et les enfants de votre conjoint/e, célibataires et ayant moins de 21 ans à la date du dépôt de demande, même si vous n'êtes plus légalement marié/e au parent de l'enfant et même si le/la conjoint/e ou l'enfant ne réside pas actuellement avec vous et/ou n'immigrera pas avec vous. Veuillez noter que les enfants mariés et les enfants de 21 ans et plus ne sont pas éligibles pour le DV; cependant, la loi des Etats-Unis protège les enfants contre la « sortie par l'âge » dans certaines circonstances. Si la demande électronique E-DV est déposée avant que votre enfant non marié atteigne 21 ans et si l'enfant atteint 21 ans avant que le visa ne soit alloué, l'enfant peut être protégé contre la « sortie par l'âge » par le Child Status Protection Act (Loi de Protection du Statut de l'Enfant) et sera traité comme s'il avait moins de 21 ans pour les besoins de traitement du visa. Il ne vous est pas exigé d'inclure sur la liste un/une époux/épouse qui est déjà citoyen (e) ou Résident(e) Permanent(e) Légal(e) américain (e) comme ils ne seront pas éligibles au visa de DV. **Le fait de ne pas énumérer tous vos enfants éligibles entraînera la disqualification du candidat principal et le refus de tous visas dans le cadre de son dossier au moment de l'interview de visa.** [Voir Question Fréquemment Posée N° 11.](#)

15. INFORMATIONS CONCERNANT LE/LA CONJOINT/E – Nom, Date de Naissance, Sexe, Ville/Municipalité de Naissance, Pays de Naissance, et Photographie. **Le fait de ne pas mentionner votre conjoint/e éligible entraînera la disqualification du candidat principal et le refus de tous visas dans le cadre de votre dossier au moment de l'interview pour le visa.** [Votre conjoint/e doit être mentionné/e ici, même si vous comptez être divorcé/e avant votre demande de visa.](#)

16. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENFANTS – Nom, Date de Naissance, Sexe, Ville/Municipalité de Naissance, Pays de Naissance, et Photographie: Veuillez fournir ces données pour tous les enfants déclarés au point 14 ci-dessus.

SELECTION DES CANDIDATS

Sur base des attributions des visas disponibles pour chaque région et pays, l'ordinateur effectuera la sélection par tirage au sort parmi tous les dossiers éligibles. **Tous les candidats au DV-2014 devront consulter le site Internet E-DV de Vérification de l'Etat de la Demande en utilisant le numéro de confirmation unique lors de l'enregistrement de la demande en ligne pour déterminer si leur demande a été sélectionnée dans le programme DV. La Vérification de l'Etat de la Demande sera disponible au site Internet E-DV www.dvlottery.state.gov à partir du 1^{er} mai, 2013, and continuera jusqu'au 30 juin 2014 au plus tard.** Les candidats sélectionnés seront orientés vers une page de confirmation qui leur fournira des instructions de continuation, y compris les informations concernant les frais d'immigration vers les Etats-Unis. La Vérification de l'Etat de la Demande sera le SEUL moyen par lequel les candidats sélectionnés recevront leur avis de sélection dans le cadre du programme DV-2014. Le Département d'Etat n'enverra aucun courrier de confirmation. Les candidats sélectionnés par tirage au sort ne seront PAS notifiés de leur sélection par courrier électronique. Les candidats qui ne sont PAS sélectionnés pourront voir leur avis de non sélection par le biais du site Internet de Vérification de l'Etat de la Demande. **Les Ambassades et Consuls des Etats-Unis ne fourniront aucune liste des candidats sélectionnés.** Le/la conjoint/e et les enfants célibataires de moins de 21 ans d'un/e candidat/e sélectionné/e seront également autorisés à demander un visa pour accompagner ou rejoindre le/la candidat/e principal/e. Les visas DV-2014 seront délivrés entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014.

Le traitement des demandes et la livraison des visas DV aux candidats répondant aux exigences d'éligibilité ainsi qu'aux membres qualifiés de leur famille DOIT avoir lieu au plus tard le 30 septembre 2014, avant minuit. Au-delà de cette date, il ne pourra en aucun cas être accordé de visa DV et aucun ajustement ne pourra être approuvé, et les membres de la famille ne pourront pas obtenir de visa DV pour suivre-rejoindre le/la candidat/e principal/e aux Etats-Unis au-delà de cette date.

En vue de recevoir un visa DV pour immigrer aux Etats-Unis, les candidats sélectionnés par tirage au sort doivent pouvoir satisfaire à TOUTES les conditions d'éligibilité requises par la loi des Etats-Unis. Ces conditions peuvent augmenter de façon importante le niveau d'examen ainsi que le délai de traitement des personnes originaires de certains des pays nommés dans cet avis comprenant mais non limité aux pays identifiés comme sponsorisant le terrorisme.

Avis Important

L'enregistrement électronique au programme annuel de DV est GRATUIT. Le Département d'Etat ne taxe aucun frais pour l'enregistrement. Le Gouvernement des Etats-Unis n'emploie pas les services de consultants extérieurs ni de services privés pour la gestion du programme DV. Les intermédiaires ou autres services offrant aux candidats leur assistance à la préparation d'une candidature de visa DV le font sans aucune autorisation ni accord de la part du Gouvernement des Etats-Unis. L'utilisation de tout intermédiaire ou de toute assistance externe pour la préparation d'une candidature de visa DV est laissé entièrement à la discrétion du/de la candidat/e. Le SEUL site Internet sur lequel les personnes peuvent officiellement s'inscrire pour participer au Programme Diversité est www.dvlottery.state.gov.

Toute candidature électronique soumise directement par un/une candidat/e bénéficie d'une chance égale de tirage au sort par ordinateur à une demande électronique satisfaisant aux conditions requises reçue par un intermédiaire externe au nom du/de la candidat/e. **Cependant, la réception de plus d'une demande par personne entraînera la disqualification de l'inscription de cette personne, quelle que soit le point d'origine de la demande.**

QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

1. QUE SIGNIFIENT LES TERMES «ELIGIBILITE», «NATIF», ET «PAYS A CHARGER»? Y A-T-IL DES CAS OU DES PERSONNES QUI NE SONT PAS NEES DANS UN PAYS ELIGIBLE PEUVENT ETRE ADMISSIBLES AU PROGRAMME?

Votre pays d'éligibilité sera en principe le même que votre pays de naissance. Votre pays d'éligibilité n'est pas lié au pays dans lequel vous vivez. Le terme «natif» désigne en général une personne née dans un pays donné, quel que soit son pays de résidence actuel ou sa nationalité actuelle. Aux fins d'immigration, et dans le cadre des dispositions de l'article 202(b) de l'«Immigration and Nationality Act», le terme «natif» peut également désigner une personne qui a le droit d'alléguer («charger») quand à son origine, un pays autre que celui dans lequel elle est née.

Par exemple, si vous êtes né dans un pays non éligible pour le programme DV de cette année, vous pouvez vous prévaloir de **charge** au pays de naissance de votre conjoint/e («derivative spouse»). Comme votre éligibilité est basée sur votre conjoint/e, vous ne pourrez cependant pas recevoir de visa DV-1, sauf si votre conjoint/e est également éligible et a reçu un DV-2, et vous devez entrer ensemble aux Etats-Unis avec vos visas DV. De la même façon, un enfant mineur à charge peut «être chargé» au pays de naissance de l'un de ses parents.

Enfin, si vous êtes né dans un pays non éligible pour le programme DV de cette année, vous pouvez être « chargé » au pays de naissance de l'un de vos parents, à condition qu'aucun de vos parents ne fût résident du pays non éligible au moment de votre naissance. En général, les personnes ne sont pas considérées comme résidentes dans un pays qui n'est pas celui de leur naissance, ni de leur nationalité par naturalisation, si ces personnes y effectuent simplement un séjour temporaire, ou y étudient temporairement, ou séjournent temporairement dans le pays pour des raisons d'affaires ou professionnelles pour le compte d'une entreprise ou du gouvernement d'un pays autre que celui où est né le/la candidat/e. Si vous revendiquez le bénéfice d'être « chargé » au compte d'un autre pays vous devez fournir des renseignements à ce sujet sur votre Formulaire Electronique d'Enregistrement E-DV en ligne, à la question n° 6. Veuillez noter que la demande peut être rejetée si elle comporte le nom d'un pays inexact concernant l'**éligibilité ou le pays à charger** (c'est-à-dire dont vous ne pouvez pas vous prévaloir).

2. COMMENT SAURAI-JE SI LA NOTIFICATION DE SÉLECTION QUE J'AI REÇUE EST AUTHENTIQUE? COMMENT PUIS-JE CONFIRMER QUE J'AI EFFCTIVEMENT ÉTÉ CHOISI DANS LE PROGRAMME DV PAR TIRAGE AU SORT?

Gardez votre page de confirmation de la soumission de l'enregistrement en ligne jusqu'à au moins en juin 2014. Vous devez avoir votre numéro de confirmation pour accéder aux informations par la Vérification de l'Etat de la demande du Candidat disponible sur le site Internet E-DV www.dvlottery.state.gov. La Vérification de l'Etat de la Demande sera le seul moyen par lequel les candidats du DV-2014 seront notifiés de leur sélection, des instructions fournies sur comment procéder avec leur demande et notifiés de leur date et heure de rendez-vous d'interview de visa immigration. **Soyez avisé que le site E-DV www.dvlottery.state.gov est le seul site Web du Département d'État autorisé du pour l'enregistrement officielle en ligne, ainsi que la Vérification de l'état en ligne requise pour le programme Diversity Visa.**

Les informations de l'Etat de votre demande seront disponibles à partir du 1^{er} mai 2013. **Vous devez avoir votre confirmation d'informations en vue de vérifier l'état de votre demande de DV.** Seules les personnes sélectionnées par tirage au sort recevront des instructions supplémentaires sur comment procéder avec leur demande de visa DV. Les personnes non

sélectionnées peuvent vérifier la non-sélection de leur demande en utilisant leurs informations de confirmation par le site Internet DV officiel, mais ils ne recevront pas d'instructions supplémentaires. Les Ambassades et les Consulats Américains n'ont aucun accès au système de Vérification de l'Etat de la Demande du Candidat; ils ne sont pas à même de vérifier le système pour vous. Le Département d'État N'est PAS à même de fournir une liste de ceux qui sont sélectionnés pour continuer le processus de visa.

Les candidats sélectionnés par tirage au sort recevront des instructions de notification pour le processus de demande du visa DV sur la page de confirmation des sélectionnés disponible sur le site Internet E-DV www.dvlottery.state.gov de la Vérification de l'Etat de la demande du Candidat. Les instructions disent que les candidats sélectionnés paieront tous les frais du visa DV et d'immigrant en personne seulement à l'Ambassade ou au Consulat américain au moment de la demande de visa. Le caissier consulaire donne immédiatement un reçu du Gouvernement américain pour paiement au demandeur de visa. Les candidats sélectionnés demandeurs d'un visa d'immigrant à une Ambassade ou à un Consulat américain ne doivent jamais envoyer de l'argent pour les frais de visa DV par courrier, Western Union, ou tout autre service de livraison. Ces sélectionnés qui sont déjà présents aux États-Unis et qui demandent l'ajustement de statut recevront des instructions séparées sur comment transférer les frais de DV à une banque américaine.

Les demandes dans le cadre du programme E-DV sont soumises sur Internet, sur le site Internet officiel du gouvernement américain d'E-DV sur www.dvlottery.state.gov Des lettres de notification ne seront pas envoyées aux candidats sélectionnés. Le gouvernement américain n'a jamais envoyé d'e-mails pour notifier des individus qu'ils ont été sélectionnés et il n'y a aucun plan d'utiliser l'e-mail dans ce but du programme DV-2014. Les candidats sélectionnés ne recevront que des communications par e-mail les alertant qu'un rendez-vous de visa a été programmé après qu'ils aient répondu aux instructions de notification sur la Vérification de l'Etat de la Demande du Candidat. De tels e-mails guideront les candidats sélectionnés pour vérifier leurs détails de rendez-vous d'interview sur la Vérification de l'Etat de la Demande du Candidat et ne contiendront pas de renseignements sur la date et l'heure exactes du rendez-vous.

Veillez noter que seuls les sites Internet qui se terminent avec le suffixe de domaine «.gov» sont des sites Internet officiels du gouvernement américain. Beaucoup d'autres sites Internet non-gouvernementaux (par ex., utilisant les suffixes «.com», «.org», ou «.net») fournissent des informations et des services relatifs à l'immigration et au visa. Quelque soit le contenu de sites Internet non-gouvernementaux, le Département d'État n'endosse pas, ne recommande pas, ou ne parraine aucune information ou matériel montré sur ces autres sites Internet.

Quelques sites Internet essaient de faire croire aux clients et aux membres du public qu'ils sont des sites Internet officiels et peuvent vous contacter par e-mail pour vous attirer à leurs offres. Ces sites Internet peuvent essayer de vous exiger de payer pour les services comme les formulaires et les informations sur les procédures d'immigration, qui sont gratuites sur le site Internet du Département d'État ou par les sites Internet du Consulat ou de l'Ambassade américaine. De plus, ces autres sites Internet peuvent vous exiger de payer pour les services que vous ne recevrez probablement pas (comme les frais pour les demandes d'immigration DV et les visas) dans une tentative de voler votre argent. Si vous envoyez de l'argent à une de ces escroqueries, vous ne le reverrez probablement jamais. Aussi, vous devriez être prudents d'envoyer toute information personnelle sur ces sites Internet, qui pourraient être utilisés pour la fraude/vol d'identité.

3. POURQUOI LES NATIFS DE CERTAINS PAYS NE SONT-ILS PAS ELIGIBLES POUR LE PROGRAMME DV ?

Les DV sont destinés à offrir une possibilité d'immigration aux ressortissants des pays différents de ceux constituant les sources principales d'immigration aux Etats-Unis, tel qu'indiqué dans la loi déclarant qu'aucun visa de Diversité ne sera octroyé aux natifs des pays d' «admission élevée ». La loi définit ces pays comme étant ceux qui, au cours des cinq dernières années, ont envoyé aux Etats-Unis au total plus de 50.000 immigrants relevant des catégories de visas «Parrainés par la Famille» et «Parrainés par l'Emploi». Chaque année, les Services de nationalité et d'immigration des Etats-Unis (U.S. Citizenship and Immigration Services – USCIS) calculent le nombre d'immigrants admis aux Etats-Unis pour raisons familiales et professionnelles au cours des cinq dernières années, afin de déterminer les pays dont les natifs devront être exclus du tirage au sort annuel du programme Diversité. Etant donné qu'une nouvelle sélection est faite chaque année avant l'ouverture du programme E-DV, la liste des pays dont les natifs ne sont pas qualifiés peut changer d'une année à l'autre.

4. QUELLE EST LA LIMITE NUMERIQUE DU PROGRAMME DV-2014 ?

En application de la législation le programme DV met à disposition un maximum de 55.000 visas de résident permanent chaque année destinés aux candidats éligibles. Cependant, la loi votée par le Congrès en novembre 1997, «Nicaraguan Adjustment and Central American Relief Act (NACARA)» stipule qu'à partir du programme DV-1999, et pour aussi longtemps que nécessaire, 5.000 DV sur les 55.000 attribués par an seront affectés au programme NACARA. La réduction réelle de la limite allant jusqu'à 5.000 DV a débuté avec le programme DV-2000 et restera probablement en vigueur pour le programme DV-2014.

5. QUELLES SONT LES LIMITES REGIONALES DE DV POUR LE PROGRAMME DV-2014?

L'United States Citizenship and Immigration Services (USCIS) détermine annuellement les limites régionales du programme DV conformément à la formule spécifiée à l'article 203(c) de l'INA. Une fois que l'USCIS aura réalisé ces calculs, les limites régionales de visas seront annoncées.

6. A QUELLE PERIODE LES INSCRIPTIONS AU PROGRAMME DV-2014 SERONT-ELLES ACCEPTEES?

La période d'inscription au programme DV-2014 courra de mardi 2 octobre 2012 à 12h Eastern Daylight Time (EDT) (GMT-4) jusqu'à samedi 3 novembre 2012 à 12h Eastern Daylight Time (EDT) (GMT-4). Chaque année, des millions de demandes sont effectuées dans le cadre de ce programme, pendant la période d'enregistrement. Ce volume massif génère un immense travail de sélection et de traitement des personnes acceptées. Retenir la période d'inscription commence le 2 octobre à midi Eastern Daylight Time (EDT) and continuera jusqu'au 3 Novembre à midi Eastern Daylight Time (EDT) permettra d'aviser les candidats sélectionnés dans les meilleurs délais, tout en leur donnant, ainsi qu'à nos ambassades et consulats, le temps de préparer et de boucler les dossiers de délivrance de visas. Il vous est fortement recommandé de vous inscrire pendant la période d'enregistrement. Une concentration excessive des inscriptions en fin de période d'enregistrement pourrait ralentir le système. Aucune inscription quelle qu'elle soit ne sera acceptée après midi EDT, le samedi 3 novembre 2012.

7. LES PERSONNES QUI SE TROUVENT AUX ETATS-UNIS PEUVENT-ELLES PRESENTER UNE DEMANDE AU PROGRAMME?

Oui, un candidat peut, alors qu'il se trouve aux États-Unis ou dans un autre pays, soumettre sa demande depuis les États-Unis ou de l'étranger.

8. CHAQUE CANDIDAT EST-IL LIMITÉ À UNE SEULE DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT ANNUELLE D'E-DV?

Oui, la législation ne permet qu'une seule demande par ou pour une personne au cours d'une même période d'inscription. **Les personnes pour lesquelles il est présenté plus d'une demande seront disqualifiées.** Le Département d'Etat utilisera des technologies sophistiquées et mettra en place d'autres moyens pour identifier les candidats qui soumettraient plusieurs demandes pendant la période d'enregistrement. Les personnes qui soumettent plus d'une demande seront disqualifiées et fichées électroniquement de manière permanente par le Département d'Etat. Les candidats peuvent néanmoins présenter une nouvelle demande chaque année, dans le cadre de ce programme, durant la période régulière d'inscription.

9. DES CONJOINTS PEUVENT-ILS CHACUN SOUMETTRE UNE DEMANDE DISTINCTE?

Oui, ils peuvent chacun soumettre une demande d'inscription, à condition qu'ils remplissent chacun les conditions de sélection. Si l'un ou l'autre est sélectionné, l'autre a qualité de demander le statut de dépendant dérivé.

10. QUELS MEMBRES DE MA FAMILLE DOIS-JE INCLURE SUR MA DEMANDE E-DV?

Sur votre demande vous devez inscrire votre conjoint/e (mari ou femme), et tous les enfants non mariés âgés de moins de 21 ans, peu importe le fait qu'ils vivent ou non avec le candidat ou ont l'intention d'accompagner ou de suivre le candidat au cas où ce dernier immigrerait aux Etats-Unis. Vous devez inscrire votre conjoint/e même si vous êtes actuellement séparés, sauf en cas de séparation légale (c'est-à-dire qu'il existe un accord écrit, homologué par un tribunal, ou une décision judiciaire). Dans le cas de séparation légale ou en cas de divorce, il n'est pas nécessaire d'inscrire votre ex-conjoint. **Vous devez inscrire TOUS vos enfants célibataires de moins de 21 ans au moment du dépôt de candidature E-DV**, qu'ils soient vos enfants naturels, ceux de votre conjoint/e, ou ceux que vous avez officiellement adoptés conformément aux lois de votre pays, à moins qu'un tel enfant soit déjà un citoyen américain ou un Résident Permanent Légal. Tous les enfants de moins de 21 ans au moment du dépôt de la candidature électronique doivent être inscrits sur la liste, **même s'ils ne résident plus chez vous ou que vous n'avez pas l'intention de les faire immigrer dans le cadre du programme DV.** Les enfants qui sont déjà citoyens des Etats-Unis ou Résidents Permanents Légaux n'ont pas besoin d'être inclus.

Le fait que vous ayez indiqué la liste des membres de votre famille sur votre demande ne signifie pas qu'ils devront plus tard voyager avec vous. Ils peuvent choisir de rester dans leur pays. Cependant, si vous incluez une personne à charge qualifiée sur votre demande de visa sans l'avoir déclarée sur votre demande d'origine, votre dossier sera disqualifié. Ceci s'applique uniquement aux personnes qui étaient à votre charge à la date de votre demande d'origine et non à celles qui le sont devenues à une autre date ultérieure. Votre conjoint/e peut soumettre une demande séparée, même s'il ou elle figure sur la vôtre, à condition que les deux demandes donnent des informations sur toutes les personnes à charge de votre famille. Voir la question No. 9 ci-haut.

11. LES EPOUX DU MÊME SEXE- PEUVENT-ILS ÊTRE INCLUS DANS UNE DEMANDE DE DV ?

Non, les mariages homosexuels ne sont pas reconnus selon la loi d'immigration pour le but d'immigrer aux États-Unis. Cependant, votre partenaire homosexuel est libre de soumettre sa propre demande dans le cadre du programme DV s'il/elle remplit toutes les conditions d'éligibilité.

12. DOIS-JE SOUMETTRE MA DEMANDE PERSONNELLEMENT, OU UN TIERS PEUT-IL AGIR EN MON NOM ?

Vous pouvez préparer et soumettre personnellement votre demande, ou demander à un tiers de le faire à votre nom. Que la demande soit soumise directement par la personne concernée ou qu'elle sollicite l'aide d'un avocat, d'un ami ou d'un membre de la famille, etc., une seule demande peut être soumise au nom de chaque candidat et cette personne reste responsable de s'assurer que les informations fournies soient correctes et complètes. Tous candidats, même ceux qui ne sont pas sélectionnés pendant le tirage au sort, peuvent vérifier le statut de leur demande par la Vérification de l'Etat de la Demande qui sera disponible à partir du 1er mai 2013 sur le site Internet E-DV www.dvlottery.state.gov. Il est conseillé aux candidats de garder eux-mêmes leurs détails de confirmation pour qu'ils puissent indépendamment vérifier le statut de leur demande.

13. QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES EN MATIERE D'EDUCATION OU D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ?

La législation et la réglementation américaine sur l'Immigration requièrent que chaque candidat au DV ait au moins une éducation de niveau «high school [secondaire] ou son équivalent», ou bien ait acquis, au cours des cinq dernières années, deux ans d'expérience professionnelle dans une profession requérant au moins deux ans de formation ou d'expérience. Une éducation correspondant au niveau «high school ou son équivalent» est définie en termes de douze ans d'éducation primaire et secondaire aux Etats-Unis ou l'achèvement, dans un autre pays, d'une éducation scolaire primaire et secondaire pouvant être comparée au niveau «high school» aux Etats-Unis. Seuls les cours d'études formels répondent à ces conditions; les cours par correspondance ou certificats d'équivalence (tels que le «G.E.D.») ne seront pas acceptables. Les preuves justificatives de votre éducation ou de votre expérience professionnelle seront à présenter à l'officier consulaire au moment de l'interview préalable à l'obtention du visa.

14. QUELLES PROFESSIONS SONT ELIGIBLES POUR LE PROGRAMME DV ?

Pour définir l'éligibilité sur base de l'expérience professionnelle, les définitions contenues à la base de données [O*Net Online](#) du Département du Travail (DOL) seront utilisées. La base de données [O*Net Online](#) rassemble l'expérience professionnelle au en cinq «zones professionnelles». Bien que le site web du DOL énumère de nombreuses professions, seules certaines professions spécifiques sont éligibles pour le Programme DV. Pour être éligible sur base de votre expérience professionnelle, vous devez, au cours des cinq dernières années, avoir acquis deux ans d'expérience dans une profession désignée sous **Zone de profession 4 ou 5, classifiée dans une échelle de Préparation Professionnelle Spécifique (SVP) de 7.0 ou plus.**

15. COMMENT PUIS-JE TROUVER LES PROFESSIONS ELIGIBLES SUR LE SITE INTERNET DU DEPARTEMENT DU TRAVAIL ?

Les professions éligibles au DV sont énumérées dans la base de données [O*Net Online Database](#) du Département du Travail. Suivez ces étapes pour déterminer si votre profession est éligible: Sélectionnez «Find occupations» (trouver les professions), puis sélectionnez un «Job Family» (Famille de professions) précise. Par exemple, sélectionnez Architecture et Génie, et cliquez «GO». Cliquez ensuite sur le lien pour une profession précise. Suivant le même exemple, cliquez sur «Ingénieurs aérospatiaux». Après avoir sélectionné un lien de profession spécifique, sélectionnez l'onglet «Job Zone» pour trouver le numéro désigné de la Zone Professionnelle, et l'échelle des valeurs de Préparation Professionnelle Spécifique (SVP). Pour plus d'informations, reportez-vous à la page Internet [Diversity Visa- List of Occupations](#).

16. COMMENT LES CANDIDATS RETENUS SERONT-ILS SELECTIONNES ?

Toutes les demandes reçues venant de chaque région sont numérotées individuellement et à la fin de la période d'inscription, un ordinateur tirera au sort les dossiers parmi l'ensemble des demandes reçues dans chaque région géographique. Dans chacune de ces régions, la première demande tirée au sort constituera le premier dossier enregistré, la seconde demande tirée au sort, le second dossier, et ainsi de suite. Toutes les demandes reçues au cours de la période d'enregistrement auront exactement la même chance d'être sélectionnées au sein de chaque région. Aussitôt qu'un dossier aura été sélectionné, le candidat sera avisé de sa sélection par la Vérification de l'Etat de la Demande qui sera disponible dès le 1er mai 2013 au site Internet E-DV, www.dvlottery.state.gov. Le Kentucky Consular Center (KCC) traitera alors le dossier jusqu'au moment où les personnes sélectionnées seront instruites de se présenter à un entretien pour l'obtention du visa auprès d'une Ambassade ou Consulat des Etats-Unis, ou jusqu'à ce que celles pouvant le faire aux Etats-Unis présentent une demande de modification de statut auprès d'un bureau local de l'USCIS.

Information Importante: Les notifications officielles aux personnes sélectionnées seront faites par la Vérification de l'Etat de la Demande, qui sera disponible à partir du 1er mai 2013 sur le site Internet E-DV, www.dvlottery.state.gov. Le Département d'Etat n'envoie pas de notification ou de lettres aux personnes sélectionnées par courrier postal normal ni par courrier électronique. Si vous recevez un avis par courrier électronique ou par courrier postal, concernant votre sélection au programme E-DV, méfiez-vous car l'avis ne sera pas légitime. Toute communication par courrier électronique que vous recevez de la part du vous demandera de vous référer à la Vérification de l'Etat de la Demande pour trouver de nouvelles informations concernant votre demande. Il ne vous sera jamais demandé par Département d'Etat d'envoyer de l'argent par courrier ou par un service de virement tel que Western Union.

17. LES CANDIDATS SELECTIONNES PEUVENT-ILS DEMANDER A L'USCIS LA REGULARISATION DE LEUR STATUT ?

Oui, à condition qu'ils soient qualifiés par ailleurs à cette fin aux termes de l'article 245 de l'INA, les candidats sélectionnés qui sont physiquement présents aux Etats-Unis peuvent demander à l'USCIS de régulariser leur statut pour obtenir celui de résident permanent. **Les candidats doivent s'assurer que l'USCIS peut achever le traitement de leur dossier, y compris le traitement de celui de toute personne au statut dérivé se trouvant à l'étranger, avant le 30 septembre 2014, étant donné qu'à cette date, l'inscription au programme DV-2014 prendra fin. Après le 30 septembre 2013 à minuit EST, en aucun cas, un numéro de visa pour le programme DV-2014 ne sera disponible.**

18. LES CANDIDATS QUI N'AURONT PAS ETE SELECTIONNES EN SERONT-ILS INFORMES ?

Tous candidats, y compris ceux qui NE SONT PAS sélectionnés, pourront vérifier le statut de leur demande par la Vérification de l'Etat de la Demande au site Internet E-DV, www.dvlottery.state.gov, et voir ainsi si leur demande a été sélectionnée ou non. Les candidats devront conserver les informations données à la page de confirmation du moment de l'enregistrement de leur demande jusqu'au moins au 30 juin 2014. Les informations sur l'état des demandes du programme DV-2014 seront disponibles en ligne du 1^{er} mai 2013 jusqu'au 30 juin 2014. (Les informations concernant le programme précédant de DV-2013, sont disponibles en ligne du 15 juillet 2012 au 30 juin 2013.)

19. COMBIEN DE CANDIDATS SERONT-ILS SELECTIONNES ?

Il y a 50.000 visas DV disponibles pour le programme DV-2014. Etant donné la probabilité que certains des 50.000 premiers candidats sélectionnés ne réuniront pas tous les critères de sélection ou bien ne poursuivront pas leur demande jusqu'à la délivrance d'un visa, CA/CST sélectionnera plus de 50.000 demandes de manière à s'assurer que tous les visas DV disponibles soient délivrés. Ceci signifie cependant également qu'il n'y aura pas assez de visas disponibles pour tous les candidats sélectionnés au départ. Tous les candidats qui sont sélectionnés seront rapidement informés de leur numéro sur la liste par le biais de la Vérification de l'Etat de la Demande du site Internet E-DV. Les entretiens pour le programme DV-2014 commenceront au mois d'octobre 2013. Les personnes sélectionnées qui auront fourni les informations demandées par l'avis de sélection pourront obtenir la date de leur interview de visa en visitant le site Internet E-DV, Vérification de l'Etat de la Demande, quatre à six semaines avant la date de l'interview avec un chargé consulaire des Etats-Unis en poste à l'étranger. Chaque mois des visas seront délivrés aux candidats prêts à les recevoir durant ce mois, en fonction du nombre de visas disponibles. Lorsque les 50.000 visas du programme DV auront tous été délivrés, le programme prendra fin. En principe, le nombre de visas disponibles pourrait être épuisé avant septembre 2014. Les candidats sélectionnés qui désirent recevoir des visas doivent être prêts à agir rapidement pour le traitement de leur dossier. **Le fait d'avoir été sélectionné par tirage au sort électronique ne garantit pas automatiquement l'obtention d'un visa. La sélection signifie simplement que vous êtes éligible pour demander un Visa de Diversité, et si avez qualité, obtenir un Visa de Diversité. Seuls les 50.000 premiers candidats sélectionnés qui répondent aux conditions de sélection recevront un visa.**

20. Y A-T-IL UN AGE MINIMUM POUR SE PORTER CANDIDAT AU PROGRAMME E-DV ?

Il n'y a pas d'âge minimum pour la soumission d'une demande d'inscription, mais l'obligation de pouvoir justifier d'une scolarité secondaire, ou d'une expérience professionnelle pour chaque candidat principal, à la date de la demande, disqualifie en fait la plupart des candidats de moins de 18 ans. Les parents et les frères et sœurs sont inéligibles pour recevoir des visas DV comme les personnes à charge et ne devraient pas être inclus dans la demande du principal candidat.

21. Y A-T-IL DES DROITS PARTICULIERS A VERSER POUR LE PROGRAMME E-DV ?

Il n'y a pas de frais pour la soumission d'une demande d'inscription. Les candidats au programme DV devront payer tous les frais de visa exigés au moment de la demande de visa et de l'interview directement auprès du caissier consulaire à l'Ambassade ou au Consulat américain. Les personnes sélectionnées qui ajustent leur statut pendant qu'ils sont aux Etats-Unis paieront tous les frais requis à l'USCIS. Les détails des frais requis pour le DV et la demande de visa seront inclus avec les instructions fournies aux candidats sélectionnés.

22. LES CANDIDATS AU PROGRAMME DV PEUVENT-ILS SOLLICITER UNE DISPENSE PARTICULIERE S'IL EXISTE UN MOTIF QUELCONQUE LES DISQUALIFIANT POUR L'OBTENTION D'UN VISA ?

Les frais de visa ne sont pas remboursés. Les candidats sont soumis à tous les motifs d'inéligibilité pour les visas d'immigrant décrits dans les présentes instructions. Si l'officier consulaire détermine qu'un candidat ne remplit pas les conditions pour l'obtention du visa, ou si autrement inéligible pour le DV selon la législation américaine, l'officier ne peut pas accorder de visa et le candidat perdra tous les frais payés.

23. LES CANDIDATS DV RECOIVENT-ILS DES DÉROGATIONS D'UN QUELCONQUE MOTIF D'ILLIGIBILITE AU VISA OU RECOIVENT-ILS UN TRAITEMENT SPECIAL POUR UNE DEMANDE DE DEROGATION?

Les candidats sont soumis à tous les motifs d'inéligibilité de visas d'immigrants précisés dans l'Immigration and Nationality Act (Loi sur l'immigration et la nationalité) (INA). Il n'existe pas de dispositions spéciales pour une dérogation à tout motif d'inéligibilité de visa en dehors de celles habituellement fournies dans l'INA, ni de traitement spécifique pour les demandes de dérogation. Certaines dispositions dérogatoires générales pour les personnes ayant des proches qui sont citoyens américains ou étrangers résidents permanents légitimes peuvent être disponibles pour les demandeurs DV, mais à cause des contraintes de temps dans le programme DV, il sera difficile pour les candidats de bénéficier de ces dispositions.

24. LES PERSONNES DEJA INSCRITES POUR LE VISA D'IMMIGRANT DANS UNE AUTRE CATEGORIE PEUVENT-ELLES S'INSCRIRE AU PROGRAMME DV?

Oui, de telles personnes peuvent demander un visa dans le cadre du programme DV.

25. DE COMBIEN DE TEMPS LES CANDIDATS SELECTIONNES DISPOSENT-ILS POUR FAIRE LEUR DEMANDE DE VISA DV ?

Les personnes sélectionnées par le programme DV-2013 n'ont le droit de soumettre leur demande de visa que pendant l'Année Fiscale 2013, c'est-à-dire entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014 inclus. **Sans exception, tous les candidats choisis et éligibles doivent obtenir leur visa ou demander une rectification de statut avant la fin de l'année fiscale.** Il n'y a pas de report du bénéfice du programme DV sur une autre année pour les personnes sélectionnées qui n'ont pu obtenir de visa avant le 30 septembre 2014 (la fin de l'année fiscale). De même, les conjoint(e)s et enfants dont le statut dérive d'une inscription au DV-2014 ne peuvent obtenir un visa de la catégorie DV qu'entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014. Les candidats présentant leur demande à l'étranger recevront l'avis de rendez-vous de la part du Département d'Etat, par le biais de la Vérification de l'Etat de la Demande du site Internet E-DV six semaines avant le rendez-vous programmé.

26. SI UNE PERSONNE SELECTIONNEE POUR L'E-DV VENAIT A DECEDER, QU'ARRIVERAIT-IL AU DOSSIER DV?

Le décès d'une personne sélectionnée par la DV constitue une révocation automatique du dossier. Le/la conjoint/e et/ou les enfants ne seront plus éligibles pour le visa DV pour cette demande.

27. A QUELLE DATE LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION E-DV SONT-ILS DISPONIBLES EN LIGNE ?

Les formulaires d'enregistrement en ligne pour le programme DV seront disponibles pendant la période d'enregistrement débutant le mardi 2 octobre 2012 à midi EDT (GMT -4) et se terminant le samedi 3 novembre 2012 à midi EDT (GMT-4).

28. EST-IL POSSIBLE DE PROCEDER AU TELECHARGEMENT ET A LA SAUVEGARDE DU FORMULAIRE E-DV SOUS LOGICIEL MICROSOFT WORD (OU AUTRE PROGRAMME COMPATIBLE) POUR POUVOIR LE REMPLIR ENSUITE?

Non, vous ne pourrez pas sauvegarder le formulaire sous un autre logiciel pour le remplir et le soumettre ultérieurement. Le Formulaire de Demande E-DV n'est utilisable que sur Internet. De

ce fait, son utilisation est de portée plus «universelle» qu'un format commercial de traitement de texte. De plus, le formulaire doit être rempli et soumis en ligne.

29. SI JE N'AI PAS ACCES A UN SCANNER, PUIS-JE ENVOYER LES PHOTOS A UN PARENT AUX ETATS-UNIS POUR QU'IL PUISSE LES SCANNER, LES SAUVEGARDER SUR DISQUETTE ET M'ADRESSER CELLE-CI POUR ME PERMETTRE DE SOUMETTRE LA DEMANDE ?

Oui, ceci est possible dans la mesure où les photos sont conformes aux conditions requises et que la transmission électronique de la photo intervient au même moment que la soumission de l'inscription en ligne sur formulaire E-DV. Les candidats doivent disposer d'un fichier de la photo scannée au moment de l'inscription en ligne. La photo ne peut pas être soumise séparément. Une seule inscription en ligne est admise par personne ou pour chaque personne. Toute soumission multiple aura pour conséquence de disqualifier le candidat pour le programme DV-2014. La demande complète (photo et demande ensemble) peut être transmise électroniquement depuis les Etats-Unis ou de l'étranger.

30. PUIS-JE SAUVEGARDER LE FORMULAIRE EN LIGNE DE FAÇON A EN REMPLIR UNE PARTIE POUR ENSUITE COMPLETER LE RESTE ULTERIEUREMENT ?

Non. Le Formulaire de Demande d'E-DV est conçu pour être rempli et transmis en une seule fois. Toutefois, le formulaire étant constitué de deux parties et en raison de défaillances et d'interruptions possibles du réseau, le système E-DV est conçu pour assurer jusqu'à soixante (60) minutes de fonctionnement entre le téléchargement du formulaire et sa réception sur le site Internet E-DV. S'il s'écoule plus de soixante minutes avant la réception de l'inscription électronique, l'information déjà transmise est abandonnée. Ce procédé vise à éliminer toute possibilité accidentelle d'enregistrer en double une inscription complète et une inscription partielle précédente. Les instructions de DV-2014 expliquent clairement et de façon détaillée quelles informations doivent être recueillies pour remplir le formulaire. Vous pouvez ainsi être tout à fait prêt et avoir réuni à l'avance toutes les informations requises avant de commencer à remplir le formulaire en ligne.

31. SI LES IMAGES NUMERISEES SOUMISES NE SONT PAS CONFORMES AUX SPECIFICATIONS, LA PROCEDURE PREVOIT LE REJET AUTOMATIQUE DU FORMULAIRE E-DV ET L'EXPEDITEUR EN EST AVISE, PEUT-IL ALORS SOUMETTRE A NOUVEAU SA DEMANDE D'INSCRIPTION?

La demande ayant été automatiquement rejetée, elle n'aura pas été considérée comme effectivement soumise au site E-DV. Elle n'est pas comptabilisée comme ayant été soumise et aucun accusé de réception n'est envoyé. Si une photo numérisée pose des problèmes de conformité, elle est automatiquement rejetée par le site E-DV. Il n'est toutefois pas possible de prévoir, en raison de la nature de l'Internet, le temps requis pour que le message de rejet arrive à l'expéditeur. Si le candidat peut résoudre les problèmes et renvoyer dans les soixante (60) minutes la première ou la deuxième partie du formulaire, il n'y aura pas de problème. Autrement, le candidat doit réengager la procédure de soumission depuis le début. Un candidat peut resoumettre une demande autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'une demande complète soit reçue et l'accusé de réception envoyé.

32. LA CONFIRMATION ELECTRONIQUE DE LA RECEPTION DU FORMULAIRE E-DV DUMENT REMPLI EN LIGNE SERA-T-ELLE ENVOYEE IMMEDIATEMENT APRES LA SOUMISSION DE LA DEMANDE ?

La réponse du site Internet E-DV qui contient la confirmation de la réception d'un Formulaire d'inscription E-DV acceptable est immédiatement envoyée par le site Internet E-DV. Cependant, le temps que cela prend pour que la réponse atteigne l'expéditeur est imprévisible, étant donné la nature des systèmes d'Internet et de courrier électronique. Si rien ne se passe plusieurs minutes après avoir cliqué sur le bouton «Submit» (Envoi), il n'y a pas de mal à cliquer à nouveau sur ce bouton. Il n'y aura pas de confusion de la part du système E-DV si le bouton «Submit» est activé une seconde fois en l'absence d'un accusé de réception. Un candidat peut renouveler l'opération autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que le formulaire complété soit reçu et l'accusé de réception envoyé! **Cependant, une fois l'accusé de réception bien reçu, n'essayez pas de resoumettre votre formulaire.**

33. COMMENT DENONCER UNE FRAUDE INTERNET OU UN COURRIEL NON SOLLICITE ?

Si vous voulez porter plainte pour fraude par Internet, veuillez consulter le site Internet [econsumer.gov](http://www.econsumer.gov) de la Commission Fédérale du Commerce (Federal Trade Commission), en coopération avec des agences de protection des consommateurs de 17 nations, <http://www.econsumer.gov/english/>. Vous pouvez également signaler une fraude au Centre de Plaintes contre les crimes commis par Internet ([Internet Crime Complaint Center](#)) du Bureau Fédéral des Investigations (Federal Bureau of Investigation – FBI). Pour déposer une plainte contre un courrier électronique non sollicité, veuillez visiter la page Contact Us du [Département de Justice](#).

34. SI JE REUSSI A OBTENIR UN VISA A TRAVERS LE PROGRAMME DV, LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS M'ASSISTERA-T-IL AVEC LES FRAIS DE VOYAGE AERIEN VERS LES ETATS-UNIS, LE LOGEMENT, L'EMPLOI, LES SOINS DE SANTE OU SUBSIDES JUSQU'A CE QUE JE SOIS INSTALLE ?

Non, les candidats obtenant un DV ne reçoivent aucun type d'assistance en matière de transport aérien, de logement, ou de subsides. Si vous êtes sélectionné pour demander un visa DV, avant la délivrance de ce visa il vous faudra fournir des preuves que vous ne deviendrez pas une charge publique aux Etats-Unis. Ces preuves peuvent consister en la combinaison de vos biens personnels, une prise en charge (affidavit of support) par le (Formulaire I-134) de la part d'un membre de votre famille ou ami résident aux Etats-Unis, et/ou par une offre d'emploi de la part d'un employeur aux Etats-Unis.

LISTE DES PAYS /REGIONS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DONT LES NATIFS SONT ELIGIBLES POUR LE PROGRAMME DV-2014

La liste ci-dessous indique, groupés par chaque région géographique, les pays dont les natifs sont éligibles pour ce programme DV-2014. Les territoires extérieurs dépendants sont compris dans la région géographique du pays qui les administre. Les pays dont les natifs ne sont pas qualifiés pour le programme DV-2014 ont été identifiés par l'USCIS, conformément à la formule contenue à l'article 203(c) de la Loi relative à l'immigration et à la nationalité. Les pays dont les natifs ne sont pas éligibles pour ce programme DV (car ils font partie des pays constituant les sources principales d'immigration «Parrainée par la Famille» et «Parrainée par l'Emploi », ou des pays à «admission élevée») sont indiqués à la suite de chaque liste régionale respective.

AFRIQUE

Afrique du Sud	Lésotho
Algérie	Liberia
Angola	Libye
Bénin	Madagascar
Botswana	Malawi
Burkina Faso	Mali
Burundi	Mauritanie
Cameroun	Maurice (Ile)
Cap Vert	Maroc
République Centrafricaine	Mozambique
Comores	Namibie
République du Congo	Niger
République Démocratique du Congo	Nigeria
Côte-d'Ivoire	Rwanda
Djibouti	Sao Tomé et Principe
Egypte	Sénéga
Guinée Equatoriale	Seychelles
Erithrée	Sierra Leone
Éthiopie	Somalie
Gabon	Sud Soudan
Gambie	Soudan
Ghana	Swaziland
Guinée	Tanzanie
	Tchad
Guinée-Bissau	Togo
Kenya	Tunisie
	Ouganda
	Zambie
	Zimbabwe

Les personnes nées dans la Bande de Gaza sont chargeables à l'Egypte; les personnes nées en Cisjordanie sont à la charge de la Jordanie; les personnes nées dans les hauteurs du Golan sont à la charge de la Syrie.

ASIE

Afghanistan	Koweït
Arabie Saoudite	Laos
Bahreïn	Liban
Bangladesh	Malaisie
Bhoutan	Maldives
Birmanie	Mongolie

Brunei	Népal
Cambodge	Oman
Corée du Nord	Qatar
Emirats arabes Unis	Singapour
Hong Kong (Région administrative spéciale)	Sri Lanka
Indonésie	Syrie
Iran	Taiwan
Irak	Thaïlande
Israël	Timor-Oriental
Japon	Yémen
Jordanie	

Les natifs des pays asiatiques suivants **ne** sont **pas** éligibles pour le programme Diversité de cette année :

Le Bangladesh, la Chine (candidats nés sur le continent), Inde, Pakistan, Corée du Sud, Philippines et Vietnam. Hong Kong S.A.R. (Asie), Macau S.A.R. (Europe), et Taiwan (Asie) **ne sont pas éligibles** et figurent à la liste ci-dessus.

Les personnes nées dans les régions administrées avant juin 1967 par l'Israël, la Jordanie et la Syrie sont à la charge respective de l'Israël, de la Jordanie et de la Syrie.

Les personnes nées dans la bande de Gaza sont à la charge de l'Égypte, les personnes nées en Cisjordanie sont à la charge de la Jordanie, les personnes nées dans les hauteurs du Golan sont à la charge de la Syrie.

EUROPE

Albanie	Lichtenstein
Allemagne	Lituanie
Andorre	Luxembourg
Arménie	Macao (Région administrative spéciale)
Autriche	Macédoine
Azerbaïdjan	Malte
Belgique	Moldavie
Biélorussie	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Bulgarie	Norvège
Chypre	Ouzbékistan
Croatie	Pays-Bas (y compris les territoires extérieurs dépendants)
Danemark (y compris les territoires extérieurs dépendants)	Pologne
Espagne	Portugal (y compris les territoires extérieurs dépendants)
Estonie	République Tchèque
Finlande	Roumanie
France (y compris les départements et territoires d'outre-mer)	Russie
Géorgie	Saint-Marin
Grèce	Serbie
Hongrie	Slovaquie
Irlande	Slovénie
Irlande du Nord	Suède
Islande	Suisse
Italie	Tadjikistan
	Turkménistan

Kazakhstan
Kirghizistan
Latvia
Kosovo
Lettonie

Turquie
Ukraine
Ouzbékistan
Cité du Vatican

Les ressortissants des pays européens suivants ne sont pas éligibles pour le programme diversité de cette année: Grande-Bretagne (Royaume-Uni), La Grande-Bretagne comprend les territoires dépendants suivants: Anguille, Bermudes, Gibraltar, Iles Caïmans, Iles Malouines, Iles Turcs et Caicos, Iles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn et Sainte-Hélène. NB: Dans le cadre du programme Diversité seulement, l'Irlande du Nord est traitée séparément: L'Irlande du Nord **n'est pas éligible** et est cité parmi les régions éligibles. Macau S.A.R est éligible et est cite ci-dessus.

AMERIQUE DU NORD

Bahamas

En Amérique du Nord, les natifs du Canada et du Mexique ne sont **pas** qualifiés pour le programme Diversité de cette année.

OCEANIE

Australie (y compris les territoires d'outre mer dépendants)

Fidji

Iles Marshall

Iles Salomon

Kiribati

Micronésie, Etats fédérés

Nauru

Nouvelle-Zélande (y compris les territoires extérieurs dépendants)

Palau

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Tonga

Tuvalu

Vanuatu

Samoa

AMERIQUE DU SUD, AMERIQUE CENTRALE ET CARAIBES

Antigua-et-Barbuda

Argentine

Barbade

Belize

Bolivie

Chili

Costa Rica

Cuba

Dominique

Grenade

Guyane

Honduras

Nicaragua

Panama

Paraguay

Saint-Kitts-Et-Nevis

Sainte-Lucie

Saint Vincent et Grenadines

Suriname

Trinité-et-Tobago

Uruguay

Venezuela

Pays de cette région dont les natifs **ne** sont **pas** qualifiés pour le programme Diversité de cette année:

Brésil, Colombie, Equateur, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pérou, République Dominicaine et Salvador.